

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Commune de VERO

Elaboration de la Carte Communale

Par arrêté n°2021-002 du 18/09/2021, Madame te maire de VERO, Corse du Sud, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'abrogation partielle de la carte communale approuvée le 26/02/2009 par délibération du conseil municipal.

Par décision N° E21000032/20 du Tribunal Administratif de Bastia en date 24/08/2021, Monsieur Laurent CALVET, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, ainsi que Monsieur Raphaël COLONNA D'ISTRIA, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant, pour la conduite de cette enquête.

L'enquête publique se déroulera du **15/11/2021 au 17/12/2021 inclus**, soit pendant **33 jours**. Le siège de l'enquête publique est établi en mairie de VERO.

Les pièces du dossier soumis à enquête publique ainsi qu'un registre seront déposés en mairie de VERO. Ils seront à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit : **8h30 à 12h00**.

Un registre dématérialisé sera accessible à l'url suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2743>

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet, à feuillets mobiles, coté et paraphés par le commissaire enquêteur.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être adressées à Monsieur le Commissaire Enquêteur :

. Par courrier jusqu'au **17/12/2021 inclus** (*le cachet de la poste faisant foi*) au siège de l'enquête publique à la mairie de VERO.

- Sur le registre dématérialisé et sécurisé conformément au décret 2017-626 du 25/04/2017 à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2743> jusqu'au **17/12/2021 à 17h00**.

. A l'adresse mail suivante : enquete-publique-2743@registre-dematerialise.fr jusqu'au **17/12/2021 à 17h00**.

Monsieur le Commissaire enquêteur recevra le public aux jours et heures suivants :

- . **Le lundi 15 novembre 2021 de 9h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête)**
- . **Le Mercredi 24 novembre 2021 de 14h00 à 17h00**
- . **Le Samedi 04 décembre 2021 de 9h00 à 12h00**
- . **Le Vendredi 17 décembre 2021 de de 14h00 à 17h00.**

Le rapport et les conclusions du commissaire d'enquêteur pourront être consultés à l'issue de l'enquête publique pendant un an à la mairie.

Le projet d'abrogation partielle de la Carte Communale, éventuellement modifié pour tenir compte des observations de la population, des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire enquêteur fera ensuite l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal.

VERO, 18 octobre 2021

Le Maire